



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Philippe Desprez, Jean-Marie Vercauteren, Michel Colson, Roland Maekelbergh, *Conseillers*.

**Séance du 20.03.18**

---

**#Objet : Motion pour la mise en œuvre d'une voie verte le long de la voie de chemin de fer n°26 entre DELTA et MOENSBERG#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le plan air climat énergie adopté par la Région de Bruxelles Capitale le 2 juin 2016 ;

Vu le plan de transport 2017-2020 de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) ;

Vu les études et projets financés par BELIRIS le long des voies de chemins de fer, notamment le long de la ligne n°28, et de la ligne n°161 ;

Considérant l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif aux initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles du 15 septembre 1993, instituant BELIRIS, et les discussions en cours sur son avenant n°13 ;

Considérant le plan régional IRIS 2 visant à encourager la mobilité douce ;

Considérant le réseau prévisible d'aménagements cyclables séparés à l'horizon 2020 adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 30 avril 2015 ;

Considérant le projet de convention entre la Région et INFRABEL de mise à disposition des talus des voies de chemin de fer par INFRABEL au profit de la Région ;

Considérant que cette nouvelle voie verte relierait des lieux attractifs comme le bois de la Cambre, les campus universitaires, ou le CHIREC,... ;

Considérant que la « promenade du chemin de fer » qui aboutit à DELTA pourrait se voir prolongée jusqu'à MOENSBERG (Uccle) et relier de nombreux espaces verts ;

Considérant la présence de nombreuses écoles à proximité de cette ligne de chemin de fer n°26 ;

Considérant que les plans de déplacements scolaires promeuvent les déplacements durables ;

Considérant que les modes doux allègent le trafic routier, et qu'ils participent de ce fait à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, et des polluants atmosphériques ;

Considérant que les modes doux favorisent la qualité de vie notamment parce qu'ils génèrent moins de bruit.

Considérant que l'aménagement des talus des lignes de chemin de fer permettra des liaisons rapides de par le tracé et le faible dénivelé de ces dernières ;

Considérant la présence de plusieurs gares sur cette ligne et que l'aménagement des talus facilitera l'intermodalité entre par exemple le train et le vélo ;

Considérant l'étude de faisabilité de Dessins & construction réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement ;

Considérant le marché public relatif à « l'étude technique pour la réalisation d'une voie verte entre Moensberg (Uccle) et Delta (Auderghem) » publié ce 12 octobre 2017 au Journal Officiel de l'Union Européenne ;

Demande à la Région de Bruxelles Capitale de :

1. réaliser au plus vite les études nécessaires permettant d'aménager une voie verte cyclo-piétonne confortable et rapide le long des talus de la ligne de chemin de fer n°26 entre Moensberg et le site Delta ainsi que le long de la ligne 161 entre Delta et la gare d'Etterbeek ; de veiller dans le cadre de ces études à ce que les aménagements projetés offrent toutes les garanties nécessaires en termes de sécurité publique, de protection du paysage et des propriétés privées existantes et de développement de la biodiversité ;
2. prévoir les budgets pour mettre en œuvre le projet à l'horizon 2020 comme le prévoit la décision du Gouvernement du 30 avril 2015 ;
3. inscrire ces travaux comme projet de mobilité douce à l'avenant 13 de BELIRIS ;
4. signer la convention entre les parties permettant l'utilisation des talus de chemin de fer à des fins d'aménagement de voies vertes.

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de Watermael-Boitsfort de transmettre copie de la présente motion au :

- Ministre Président de la Région de Bruxelles Capitale ;
- Ministre régional en charge de la Mobilité ;
- Ministre régional en charge de l'Environnement ;
- Président du Comité de Concertation de BELIRIS ainsi qu'à son Directeur Général ;
- Président du Conseil d'administration d'INFRABEL ainsi qu'à son Administrateur-délégué.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 22 mars 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Tristan Roberti